

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité de statistique**Troisième session**

Bangkok, 12-14 décembre 2012

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Orientations stratégiques et fonctionnement du
Comité de statistique: Propositions du Bureau
concernant les activités futures****Propositions d'activités futures du Comité de statistique******Note du Bureau***Résumé*

Le Bureau propose que le Comité de statistique réaffirme ses objectifs stratégiques pour 2020 qui orienteront l'ensemble de ses activités et qu'il continue d'appuyer les initiatives régionales en cours qui ont été engagées en vue d'atteindre ces objectifs. Il propose aussi que le Comité s'intéresse à deux autres domaines d'activité: a) la contribution aux débats mondiaux sur le programme de développement au-delà de 2015, y compris l'élaboration d'un cadre de suivi des objectifs du développement durable; et b) les statistiques environnementales. Compte tenu des résultats des délibérations des forums intergouvernementaux mondiaux et sous-régionaux concernant le développement des statistiques (voir E/ESCAP/CST(3)/INF/5), le Comité est invité à examiner la proposition du Bureau pour approbation.

I. Réaffirmer les orientations stratégiques

1. Le Comité, à sa deuxième session, a fixé deux grands objectifs stratégiques pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique: a) doter tous les pays de la région de la capacité, à l'échéance de 2020, de produire un ensemble de base commun de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales; et b) créer un environnement de gestion de l'information plus souple et plus rentable pour les bureaux statistiques nationaux grâce à une collaboration renforcée¹.

II. Progresser régulièrement dans la réalisation des objectifs stratégiques

2. Les objectifs stratégiques à long terme ont été ultérieurement entérinés par la Commission à sa soixante-septième session², ainsi que d'autres décisions

* E/ESCAP/CST(3)/L.1/Rev.1.

** La consultation des membres du Bureau a retardé la soumission du présent document.

¹ Voir E/ESCAP/CST(2)/9, par. 1.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 19* (E/2011/39-E/ESCAP/67/23), par. 214.

et recommandations connexes du Comité, dans trois résolutions de la Commission³, étant donné la nécessité d'un appui large et de haut niveau pour permettre aux systèmes statistiques nationaux et au secrétariat de mobiliser de multiples parties prenantes et d'autres ressources pour leur réalisation.

3. Pour réaliser ces objectifs stratégiques à long terme, le Comité a établi un certain nombre de groupes directeurs et consultatifs pour diriger les activités menées dans différents secteurs des statistiques officielles ainsi que la coordination régionale en matière de formation statistique. Des progrès notables ont été accomplis dans les domaines d'activité suivants:

a) *Statistiques économiques*⁴ : Le Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques a guidé l'élaboration d'un plan d'exécution pour le programme régional, qui a été soumis au Comité pour approbation (point 3 a) de l'ordre du jour). Le Groupe directeur a également lancé l'exécution du programme régional en privilégiant les activités visant à faire connaître le programme et à mobiliser un appui politique;

b) *Statistiques sociales*⁵: Le Groupe technique consultatif a élaboré la proposition d'un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour guider les initiatives futures de renforcement des capacités régionales. Cet ensemble de base a bénéficié des informations que les États membres et les organisations internationales ont fournies par le biais d'une consultation. Le Groupe technique consultatif a également proposé une stratégie visant à élaborer un programme régional pour améliorer les statistiques démographiques et sociales dans la région. Le projet d'ensemble de base de statistiques et la stratégie sont soumis au Comité pour approbation (point 3 b) de l'ordre du jour);

c) *Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil*⁶: Le secrétariat a élaboré le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, que le Comité est invité à approuver. Parallèlement, la CESAP, en collaboration très étroite avec l'Organisation mondiale de la santé et un grand nombre de partenaires, a travaillé à la convocation d'une réunion régionale de haut niveau rassemblant les responsables des organisations statistiques, des bureaux d'enregistrement des faits d'état civil, des ministères de la santé et autres parties prenantes des pays afin de susciter une meilleure sensibilisation à cette question ainsi qu'un engagement accru en faveur de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (point 3 c) de l'ordre du jour);

d) *Statistiques agricoles et rurales*⁷: Le Groupe directeur chargé des statistiques agricoles a guidé l'élaboration d'un plan régional d'application pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales que le Comité est invité à adopter (point 4 a) de l'ordre du jour);

e) *Modernisation des systèmes d'information statistique*⁸ : Le secrétariat a entamé un dialogue avec d'éminents experts au sujet de la

³ Voir *ibid.*, Résolutions de la Commission 67/10, 67/11 et 67/12.

⁴ Voir E/ESCAP/CST(3)/4.

⁵ Voir E/ESCAP/CST(3)/5.

⁶ Voir E/ESCAP/CST(3)/6.

⁷ Voir E/ESCAP/CST(3)/8.

⁸ Voir E/ESCAP/CST(3)/7.

modernisation des systèmes d'information statistique des pays au moyen d'une collaboration renforcée. Il a recensé un ensemble de mesures spécifiques à la région et élaboré une proposition tendant à mettre en place un organe stratégique régional et un réseau régional d'experts dans le domaine concerné afin de développer la collaboration régionale et de peser sur les orientations mondiales;

f) *Coordination des activités de renforcement des capacités statistiques*⁹: Le Groupe de travail sur la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique a proposé une stratégie visant à accroître l'efficacité et l'impact de la formation statistique dans la région par une amélioration de la coordination. La proposition est soumise au Comité pour approbation (point 5 a) de l'ordre du jour);

g) *Partenariat régional*¹⁰: Les Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique sont devenus membres de plus de 20 organisations membres internationales, régionales et bilatérales afin d'améliorer l'impact combiné des activités de renforcement des capacités par une coordination, une synergie et une complémentarité plus étroites. Les Partenaires ont appuyé l'action des groupes directeurs et de travail du Comité. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), membre des Partenaires, a commencé à publier un Rapport annuel spécial sur le soutien des Partenaires à la statistique en Asie et dans le Pacifique, qui fournit une base solide au partage d'information entre les partenaires sur les initiatives prévues et en cours dans la région (point 5 b) de l'ordre du jour).

III. Répondre aux besoins émergents

4. Deux questions ont fait l'objet d'une attention croissante depuis la deuxième session du Comité et sont inscrites à l'ordre du jour de la session actuelle. Il s'agit des questions suivantes: «Suivi du programme de développement au-delà de 2015» (point 4 c) de l'ordre du jour)¹¹ et «Statistiques environnementales» (point 4 b) de l'ordre du jour)¹².

5. Alors que l'on s'approche de l'année butoir des Objectifs du millénaire pour le développement, à savoir 2015, la concertation au niveau mondial est désormais axée sur l'élaboration d'un programme de développement mondial au-delà de 2015. Les discussions ont essentiellement porté sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Conférence Rio+20). Les activités de suivi des résultats de Rio+20 devraient s'intensifier alors que se déroule l'élaboration à l'échelon mondial d'un cadre de suivi des objectifs de développement durable. Ce processus bénéficiera des apports nationaux et régionaux issus des débats sur l'initiative menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la mesure du bien-être et du progrès des sociétés¹³. Une évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs s'ensuivra, laquelle pourrait faire apparaître une multitude de problèmes qui ont de fortes chances d'influer sur les programmes de travail des systèmes statistiques nationaux.

⁹ Voir E/ESCAP/CST(3)/12.

¹⁰ Voir E/ESCAP/CST(3)/13.

¹¹ Voir E/ESCAP/CST(3)/10.

¹² Voir E/ESCAP/CST(3)/9.

¹³ Voir E/ESCAP/CST(3)/11.

6. Le dialogue politique de plus en plus large sur le programme de développement au-delà de 2015 se traduit notamment par une attention accrue aux statistiques environnementales, à un moment où les questions environnementales occupent une place prépondérante dans les débats sur le développement durable. Au niveau international, la Commission de statistique, à sa quarante et unième session tenue en 2010, a approuvé un programme de travail pour la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, lequel offre une approche systématique de l'organisation et du développement des statistiques environnementales¹⁴. Un programme lié à cette révision et qui vise à élaborer un ensemble de base de statistiques environnementales a également été approuvé. La Commission de statistique, à sa quarante-troisième session tenue en 2012, a adopté le Cadre central du système de comptabilité environnementale et économique intégrée, qui comprend les concepts, définitions, classifications, règles et tableaux comptables normalisés et internationalement convenus permettant de produire des statistiques internationalement comparables sur l'environnement et sa relation avec l'économie¹⁵. Étant donné le rôle important des statistiques environnementales dans la mesure des objectifs du développement durable, le Comité doit être à même d'aider ses membres à répondre aux nouveaux besoins qui apparaissent. Le Comité est invité à envisager qu'une priorité soit accordée aux activités menées dans ces deux domaines interdépendants, où la demande s'intensifie et continuera probablement de le faire pendant un certain temps.

IV. Questions à examiner

7. Compte tenu de ce qui précède, le Comité souhaitera peut-être:

a) Réaffirmer les deux objectifs stratégiques qui orienteront l'ensemble de ses activités;

b) Exprimer son appui indéfectible aux initiatives régionales en cours qui visent à atteindre les deux objectifs stratégiques;

c) Exprimer son appui au suivi de Rio+20, y compris en fournissant des apports aux processus mondiaux, en prenant des mesures destinées à renforcer les capacités statistiques nationales pour répondre aux besoins d'information dans ce domaine, et en participant activement à la mise en œuvre des normes et directives mondiales afin d'améliorer les statistiques environnementales.

8. Les membres du Comité souhaiteront peut-être également témoigner leur appui aux initiatives régionales en cours mises en place par le Comité en continuant d'y participer activement.

¹⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Quarante et unième session, Supplément n° 4* (E/2010/24-E/CN.3/2010/34), chap. I, sect. B, décision 41/107.

¹⁵ *Ibid.*, *Quarante-troisième session, Supplément n° 4* (E/2012/24-E/CN.3/2012/34), chap. I, sect. B, décision 43/106.